

Site archéologique de Carthage : un journal tunisien reconnaît l'apport de la période coloniale

Décidément, les lignes bougent, et il y a aussi de bonnes nouvelles. Nous ne cacherons pas notre plaisir à la lecture, dans La Presse de Tunisie de cet article, très amical pour la France, du journaliste Houcine Tlili, intitulé « Qu'est devenue Carthage ? » :

<http://www.lapresse.tn/27012011/21400/quest-devenue-carthage.html>

L'auteur y dresse un historique complet des travaux archéologiques, historiques, muséographiques et de conservation autour du site archéologique de Carthage. A cet égard, l'article mérite une lecture complète pour ses apports sur le plan culturel, et le lecteur s'y référera sans peine en suivant le lien donné.

Nous nous bornerons ici à le commenter sous l'angle politique, qui tranche complètement avec les discours habituels de culpabilisation post-coloniale de la présence française. L'apport des chercheurs français qui s'y sont succédé, en particulier durant le protectorat, y est reconnu, de même que leur désintéressement et celui de la France, qui a laissé toutes les oeuvres sur place. A l'indépendance, des chercheurs tunisiens prennent la suite, mais la situation se dégrade sévèrement au début des années 2000. L'activité prédatrice du clan Trabelsi se déploie aussi dans l'appropriation de trésors archéologiques.

Sur les chercheurs français, on peut lire par exemple :

« Le protectorat français considérait le patrimoine, au début, comme des ruines de l'Antiquité, objets de prospection et de recherche archéologique centrées sur la mise en valeur du

passé chrétien ou latin de la Tunisie. Cela pouvait justifier la présence coloniale... mais cela n'était pas le but de chercheurs illustres français qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour découvrir et mettre en valeur notre patrimoine dans toutes ses manifestations et apports.'

Ou encore :

« Nous voulons ici rendre un vibrant hommage à tous ces chercheurs français, à ces hommes qui ont tant donné et notre patrimoine sans qu'ils soient remerciés pour cela. Notre devons à Coudray de la Blancheur, à G. Gauckler, à L. Poinssot ou à G. Picard, une grande gratitude pour avoir donné à notre patrimoine son allure presque définitive d'aujourd'hui sans l'avoir détérioré ou porté atteinte à son intégrité. »

On sent même, dans l'article, la volonté de reconnaître la complexité des racines de la Tunisie, qui ne sont pas exclusivement musulmanes :

« En 1881, Lavignerie voulait que Carthage devienne la capitale de la Tunisie et peut-être de l'Afrique du Nord ,en insistant sur son passé chrétien. Les recherches du père Delatre (1875-1932) illustrent cette dimension pro-chrétienne et latine de notre histoire. D'autres chercheurs ont privilégié les dimensions romaines et latinistes de notre patrimoine dont Saumaque Gaukler, Poinssat et d'autres encore qui, en fouillant le Centre et le Nord-Ouest, vont participer très fortement à mettre en valeur notre patrimoine.

D'autres chercheurs français vont démontrer que le passé tunisien n'est pas uniquement latin, mais qu'il est aussi phénicien, punique ou numide. Pierre Cintas, en 1940, a illustré cette tendance. Dr Carton, en découvrant le tophet de Carthage et de Tunissup et de Henchir Faouar, va enrichir la connaissance de notre patrimoine dans ses aspects phéniciens et puniques.

La recherche archéologique ou historique de G. Marcais, de L. Goloir, de Alexandre Lesine, ou plus proche de nous, de Jacanes Renault, vont compléter le tableau et vont ajouter à la connaissance de notre patrimoine sa dimension musulmane ou contemporaine. »

L'indépendance voit la prise en main des questions archéologiques et culturelles par les différents gouvernements tunisiens.

Le site archéologique de Carthage-Sidi Bou Saïd a été classé patrimoine mondial en 1979

Une détérioration marquante se situe vers les années 2000, quand le clan Trabelsi fait opérer des déclassifications à tour de bras pour permettre à la « famille régnante » de s'approprier des hectares entiers du site archéologique :

» La politique menée consistera à appuyer des demandes de déclassement de certains sites archéologiques de Carthage au profit de certains membres de la famille régnante. ...

Malgré cette double protection internationale et nationale, un bénéficiaire anonyme a obtenu cinq décrets de déclassement. Qui est ce bénéficiaire si ce n'est la haute autorité de l'Etat ou sa famille?

Le premier décret concerne huit hectares du site archéologique de Carthage.

Ce premier décret de déclassement est daté du 4 septembre 2006. Il concerne le titre foncier 67.678. Qui en est le bénéficiaire?

Le deuxième décret de déclassement concerne quatre ha du site archéologique de Carthage. C'est le décret 68 du 17 avril 2007. Il couvre le titre foncier 67-679 et le titre 66-093. Qui a bénéficié de ce décret de déclassement si ce n'est son propre signataire? D'autres décrets de déclassement ont été promulgués toujours concernant le site de Carthage »

Catherine Ségurane